# ARRETE DE VOIRIE

## PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

## « rue de Prepson » SUR LA COMMUNE D'AMBERRE

**N° 011/2025**

Le Maire de la Commune d'Amberre, Vienne,

**VU** la demande en date du 30 avril 2025 par laquelle la EAUX DE VIENNE - SIVEER située 11 rue de l'Outarde Canepetière 86170 NEUVILLE DE POITOU,

**L'AUTORISATION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC (EN AGGLOMERATION)**

**rue de Prepson**
**86110 AMBERRE**

VU le Code de la voirie routière,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi 83-8 du 07 janvier 1983,

# ARRÊTE

**ARTICLE 1 – Autorisation.**

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans sa demande (voir annexe) : travaux de réalisation d'un branchement d'eau potable, à compter du 23 juin 2025 et pour une durée de 30 jours, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

**ARTICLE 2 -Prescriptions techniques particulières.**

**TRAVAUX INSTALLATION NOUVELLE**

**Le pétitionnaire est informé qu'il doit se renseigner en mairie pour connaître l'existence d'ouvrages à proximité de son projet.**

La tranchée sera réalisée à une distance minimale du bord de la chaussée au moins égale à sa profondeur.

Un grillage avertisseur sera mis en place à environ 0.30 mètre au-dessus de la canalisation.

Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever les débris, nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages résultant de son intervention **(réalisation d'un branchement d'eau potable).**

Les accotements ou les trottoirs seront remis dans leur état initial.

**ARTICLE 3 - Sécurité et signalisation de chantier.**

Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément aux dispositions suivantes :
Le chantier sera signalé le jour et éclairé la nuit.
Des panneaux « ATTENTION TRAVAUX » seront placés de part et d'autre du chantier.

.../...

.../...

Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.
La responsabilité de la Commune sera dégagée en cas de dommages causés à autrui.

**ARTICLE 4 – Implantation ouverture de chantier et récolement.**
La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder une durée de 30 jours.
La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.
L'ouverture de chantier est fixée au **23 juin 2025**.

**ARTICLE 5 –** l'inexécution des travaux dans le cadre des délais prescrits conduira le bénéficiaire à déposer une nouvelle demande.

Amberre, le 12 mai 2025.
Le Maire,
Céline PLISSON.

MAIRIE D'AMBERRE
86 (Vienne)

Notifié à l'intéressée le 12 mai 2025.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la subdivision départementale de l'équipement ci-dessus désignée.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

# Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

**Gestionnaires des réseaux routiers**

803055558
cerfa
N° 14023*01

## Le demandeur

Particulier ☐ service public ☑ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☐

Nom : CENTRE Prénom : De Neuville
Dénomination : EAUX DE VIENNE - SIVEER Représenté par :
Adresse Numéro : 11 Extension : Nom de la voie : rue de l'Outarde Canepetière
Code postal 8 6 1 7 0 Localité : NEUVILLE DE POITOU Pays : France
Téléphone 0 5 4 9 5 1 0 9 0 0 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : neuville-technique@eauxdevienne.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

## Localisation du site concerné par la demande

**Voie concernée :** Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☑
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue de Prepson
Code postal 8 6 1 1 0 Localité : AMBERRE
Document d'urbanisme antérieur *(déclaration de travaux ou permis de construire)* :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

## Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☑ (1) N° de chantier délivré par la Collectivité :

| | Pose de clôtures | Pose de portail (portillon) | Plantations |
|---|---|---|---|
| À l'alignement | oui ☐ non ☐ | oui ☐ non ☐ | oui ☐ non ☐ |
| En retrait de l'alignement | mètres | mètres | mètres |

Dépôt ou Stationnement ☐ (2) Saillie ou Surplomb ☐ (2) Aménagement d'accès ☐ (2) Ouvrages divers ☑ (1)

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐

Autres ☑ Réalisation d'un branchement eau potable

Date prévue de début d'application 2 3 0 6 2 0 2 5 Durée d'application (en jours calendaires) : 3 0

**Nota :** Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) compléter le cadre correspondant

(2) N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

## Dépôt ou stationnement (2)

Demande initiale ☑ Prolongation ☐ référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement : Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐ Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐ Autres *(à préciser)* ☐ :

## Saillie ou surplomb (2)

Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres

## Aménagement d'accès (2)

Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :
Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement mètres

## Ouvrages divers (1)

Travaux sur ouvrages existants ☐ Installation nouvelle ☑

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
Eau potable ☑ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☐
Eaux usées ☐ EDF ☐ Autres *(à préciser)* ☐ :

| | Sous voirie | Sous accotement ou trottoirs |
|---|---|---|
| Tranchée longitudinale | 6 0 mètres | mètres |
| Tranchée transversale | 2 0 mètres | mètres |
| Fonçage | mètres | mètres |

Aménagement de surface ou équipements :
Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Équipements de la route ☐
Autres (à préciser) ☐ :

## Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème ☐ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000ème ☐ (3) Photos ☐

2 - Pièces complémentaires par nature de demande
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50ème ☐
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500ème ☐ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50ème ☐
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50ème ☐
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☑

Fait à : NEUVILLE DE POITOU Le : 3 0 0 4 2 0 2 5
Nom : NEUVILLE Prénom : Technique Qualité :

Signature certifiée Sogelink

(3) Extrait cadastral ou équivalent




Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>0.15788373,46.76561565 0.1580098,46.76554951 0.15789715,46.7654503
0.15773621,46.7655293 0.15788373,46.76561565</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

| Polygone 1 |
| --- |
| (46.765616 0.157884);(46.765550 0.158010);(46.765450 0.157897);(46.765529 0.157736);(46.765616 0.157884); |